

# Clim' Actu

La Newsletter du Plan Climat du SCOT des Vosges Centrales  
II<sup>e</sup> SEMESTRE 2023

#24

## 2023 : l'année des records mondiaux

**Température** : L'été a été marqué par un mois de juillet le plus chaud jamais enregistré. Avec des températures de plus de 40°C, l'hémisphère Nord a suffoqué. Des records de température ont été battus, avec 50°C en Chine, et de nombreux incendies ont ravagé le Canada, les États-Unis et la Grèce.

**Climat** : L'arrivée du phénomène El Niño dans l'océan Pacifique, annoncé par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), pourrait amplifier les épisodes de sécheresse au cours des cinq prochaines années. Le climat mondial en sera affecté surtout en Amérique du Sud, Australie et Indonésie.

**Fonte des glaciers** : Entre 2011 et 2020, les glaciers de l'Himalaya ont fondu à un rythme sans précédent, 65% plus vite que lors de la dernière décennie, menaçant l'approvisionnement en eau de près de 2 milliards de personnes. La banquise antarctique a perdu cette année environ 2,5 millions de km<sup>2</sup> de glace de mer, soit cinq fois la surface de la France métropolitaine.

**Détérioration des puits de carbone des forêts** : En France, la capacité de stockage du CO<sub>2</sub> des forêts a été divisée par deux en dix ans avec les sécheresses fréquentes depuis 2015, les maladies et l'intensification de l'exploitation. Les bilans du CITEPA et l'Inventaire forestier national estiment que les objectifs de la Stratégie nationale bas carbone ne pourront pas être atteints et qu'il est nécessaire de les réviser.

Sources : Météo France, OMM, Académie des sciences, CITEPA

## Actions gouvernementales

### Trajectoire de réchauffement de référence

Le Gouvernement a publié au mois de mai un projet de trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC). Les objectifs de ce projet sont d'actualiser les nouvelles normes et d'accompagner les acteurs publics et privés aux actions d'adaptation.

### Révision de la Stratégie National Bas-Carbone (SNBC)

La Première ministre a annoncé en mai la révision de la SNBC, feuille de route des trajectoires des émissions, dont les nouveaux objectifs s'aligneront sur ceux de l'Union Européenne. En effet, en 2020, l'UE a porté ses objectifs de réduction des émissions de GES à 55% pour la période 1990 et 2030 contre 40% auparavant.

### Nationalisation d'EDF

L'État a racheté en juin la totalité des parts de l'entreprise d'EDF à hauteur de 10 milliards d'euros. L'objectif est d'assurer la souveraineté énergétique de la France.

### Augmentation de 10 % du tarif d'électricité

Au 1<sup>er</sup> août, le Gouvernement a réduit le bouclier tarifaire d'électricité entraînant une augmentation de 10 % des factures. Les clients raccordés à un compteur d'une puissance de 36 kVA maximum sont concernés, c'est-à-dire les ménages, les artisans et les petits commerces.

Source : Gouvernement



## Édito du Président

L'été 2023 bat encore des records énergétiques et climatiques et nous annonce toujours plus de réchauffement avec ses conséquences dramatiques appelant à intensifier les efforts d'adaptation.

La nouvelle loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, votée en mars dernier, crée un cadre de mobilisation pour les collectivités locales et simplifie les projets éoliens et photovoltaïques.

Les Vosges Centrales ne sont pas en reste car le SCOT a déjà fixé des objectifs ambitieux de transition énergétique que ses intercommunalités et ses communes constitutives s'efforcent d'atteindre grâce à de nombreux projets, notamment d'autoconsommation des énergies produites localement.

Le partenariat engagé avec la SEM Terr'EnR s'élargit avec l'arrivée de la Chambre Départementale d'Agriculture des Vosges.

Les premiers résultats sont encourageants mais les efforts collectifs doivent rester soutenus pour être efficaces.

Bonne lecture à tous.

**Michel HEINRICH**  
Président du Syndicat mixte  
du SCOT des Vosges Centrales

## Accélération de la production des EnR

En 2020, la part des énergies renouvelables (EnR) représente 25% de la consommation finale (référence 2012) dans les Vosges Centrales contre 19% au niveau national alors que l'objectif français était de 23%. La récente loi relative à l'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables (loi dite APER), publiée le 10 mars 2023, apporte deux nouveautés qui vont alimenter la dynamique engagée dans les Vosges Centrales :

### - L'obligation de planifier des zones d'accélération

Les communes doivent définir des zones destinées à accueillir des installations de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes pour toutes les filières en tenant compte des potentiels et de la diversification des EnR en fonction de la puissance déjà installée.

### - La reconnaissance de l'agrivoltaïsme

Les installations agrivoltaïques sont désormais légalement définies comme « **installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole** » sous réserve d'apporter directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants :

- l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique,
- l'adaptation au changement climatique,
- la protection contre les aléas,
- l'amélioration du bien-être animal.

Sources : Légifrance, AMORCE

# ENEDIS L'autoconsommation collective, c'est parti !

La Communauté d'Agglomération d'Épinal a signé un partenariat avec la société ENEDIS pour une opération d'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque pour utiliser l'excédent d'énergie produite par la Maison de l'Habitat et du Territoire et contribuer à alimenter des bâtiments communautaires situés dans un rayon inférieur à 2 km : BMI, patinoire et stade d'eaux vives.

D'autres projets d'autoconsommation sont en cours tels que les deux ombrières prévues au port d'Épinal et aux Terres Saint-Jean, ou encore l'hydrolienne de la société PEBA...

La Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire étudie aussi les possibilités d'autoconsommation collective avec les sociétés NESPEN et ENOGRID. La piscine et la STEP, qui consomment près de 66% de l'ensemble du bâti communautaire, pourraient être les premiers bâtiments à être raccordés à cette opération.

## SEM Terr'EnR : la Chambre d'agriculture rentre dans le capital

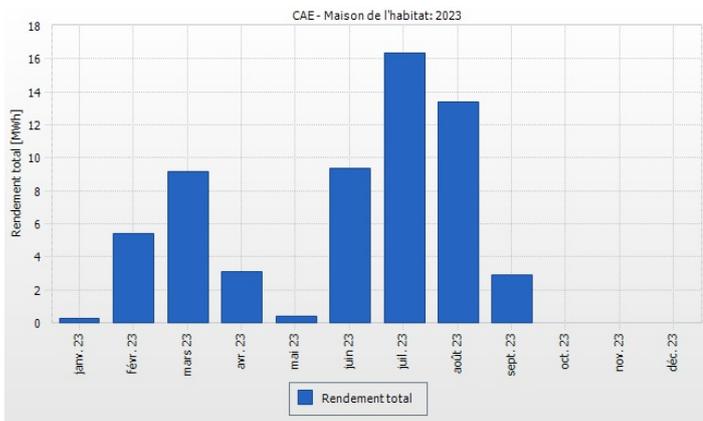


En mai 2023, la Chambre d'agriculture des Vosges a intégré le capital de la société d'investissement SEM Terr'EnR à hauteur de 75 000 €.

Ce partenariat va permettre d'encourager le développement des énergies renouvelables dans le monde agricole.

## Suivi de la production solaire de la Maison de l'Habitat

Désormais, il est possible de suivre en direct la production d'énergie électrique issue des installations solaires photovoltaïques (toiture et ombrière) de la Maison de l'Habitat. Cet outil a été mis en place par la SEM Terr'EnR. Depuis le début de l'année, l'électricité produite est d'environ 60 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique de 20 foyers, sur une capacité de production annuelle de 120 MWh.



Plus d'informations sur le site internet de l'Agglo d'Épinal



## Actualités des CEE : assouplissement des contrôles

Un arrêté ministériel, publié en juin, assouplit les mesures de contrôle des petites opérations engagées par les collectivités. Par ailleurs, le Gouvernement engage une concertation concernant les objectifs assignés aux fournisseurs d'énergies sur leurs obligations d'économies d'énergie pour l'année 2025 qui risque d'augmenter de 50 % portant le total de la 5<sup>e</sup> période à 3 500 TWh cumac. Cette anticipation permettra une montée en puissance progressive du dispositif et d'alléger les efforts de la sixième période 2026-2030.

### En prévision du prochain dépôt de CEE, envoyer vos dossiers impérativement avant le 30 novembre.

Pour mémoire, les factures acceptées sont uniquement celles datant de moins d'un an.

Contactez dès à présent Thomas Louis au 06.10.63.03.85.

## Réseau Énergie Vosges : Visite de la méthanisation à Girancourt



Le 30 juin dernier, le service Habitat de la Communauté d'Agglomération d'Épinal a invité les membres du réseau à visiter l'unité de méthanisation par injection « Agri GN Vôge », mise en service depuis 2018 à Girancourt.

À l'inverse de la cogénération qui transforme le biogaz en électricité et/ou en chaleur, la valorisation par injection consiste à injecter du biométhane issu du biogaz, dans les réseaux GrDF.

C'est la seule unité de méthanisation parmi la dizaine d'unités présente sur le territoire des Vosges Centrales à utiliser ce mode de valorisation. Cette unité, créée et gérée directement par quatre GAEC, a coûté environ 5 millions d'euros dont 1,2 million d'euros de subventions.



## Portes ouvertes aux énergies renouvelables en Région Grand Est

À l'initiative de la Région Grand Est, les particuliers, entreprises ou collectivités ont ouvert les portes de leurs installations d'énergies renouvelables au cours du mois de juin.

Sur le territoire des Vosges Centrales, trois installations ont été proposées au public : l'installation géothermique de la Maison de l'Habitat et du Territoire (100 kW), une installation photovoltaïque en autoconsommation et la centrale hydro-électrique « HydroÉpinal », au quartier Champ du Pin, rachetée par la société à caractère coopératif Ericisol.

Cette centrale est composée de 3 groupes turbo-alternateur d'une puissance cumulée de 235 kW.



**Clim'Actu** : Newsletter du Plan Climat du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales produite en interne et éditée en 100 exemplaires  
**Directeur de publication** : Michel HEINRICH, Président du Syndicat  
**Réalisation** : Équipe technique du SCoT des Vosges Centrales